

Fête Européenne de L'Image Sous-Marine et de l'Environnement Règlement Général



Strasbourg

Règlement

2018

1) Tout sujet subaquatique ou environnemental peut-être présenté sous forme de fichier numérique noir & blanc ou couleur ou sous forme de montage audiovisuel numérique et vidéo.

2) Date limite d'inscription aux différents concours et réception des œuvres : **le 6 Février 2018**

3) Tous les envois doivent être adressés à : **leobarkate@free.fr** ou Léo Barkate 1 rue des Mimosas 67400 Illkirch France

4) Le Comité d'organisation ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable, des pertes, ou dommages occasionnés aux œuvres durant la manifestation. Il appartient aux concurrents de souscrire, s'ils le jugent utile, une assurance personnelle les garantissant contre ce risque.

5) Toute œuvre jugée par le jury comme présentant un caractère tendancieux ou publicitaire ne pourra être retenue.

6) L'inscription à l'un des concours ne sera effective qu'après la réception de la fiche d'inscription dûment remplie et du droit d'entrée à cette manifestation (fiche d'inscription en annexe)

7) Le Comité d'organisation et les généreux donateurs récompensent les meilleurs concurrents.

8) Prix attribués : le jury est souverain en ce qui concerne l'attribution des prix.

9) Les organisateurs, conformément aux règles établies en matière de copyright, considèrent que les œuvres présentées à la FEISME, sont libres de tous droits, de propriété artistique ou autre, que pourrait détenir un tiers. Du fait même de leur participation à la FEISME, les auteurs s'engagent à garantir les organisateurs contre toute action qui pourrait être exercée à leur encontre par des ayants-droits. Les organisateurs de la FEISME ne pourront, en aucune manière, être tenus pour responsables en cas de contestation ou de litige.

10) Les concurrents autorisent la duplication ou la reproduction de leurs œuvres pour les archives de la FEISME.

Les concurrents autorisent l'utilisation de leurs œuvres par le Comité d'organisation lors d'actions de promotion non lucrative des activités subaquatiques. Elles seront toujours utilisées avec mention du nom de l'auteur, sans pour autant donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à une rétribution sous quelle forme que ce soit. En aucun cas une utilisation commerciale des œuvres ne sera faite par les organisateurs.

11) Le Comité d'organisation se réserve le droit de ne pas classer les concurrents, si leur nombre est inférieur à trois dans la même catégorie.

12) Les décisions du jury sont sans appel. La participation à l'un des concours de la Fête Européenne de l'image sous-marine et de l'environnement implique l'acceptation de toutes les conditions établies par le présent règlement.

Règlement des concours par catégories :

Chaque catégorie comprendra 2 classements, celui des Espoirs et celui des Masters.

Chaque concurrent, au moment de l'inscription, choisira le classement dans lequel il souhaite participer.

Ces concours sont ouverts à tous et les participants peuvent présenter des œuvres dans les différentes catégories.

"Concurrents Professionnels" aucune contrainte particulière

A – Photos

Les Images doivent être présentées sous forme de fichiers numériques. Elles seront impérativement enregistrées au format JPEG et devront avoir une définition comprise entre 5000 et 7200 pixels pour le côté le plus long avec une taille de fichier maximale de 20Mo. Les profils couleur sRVB ou Adobe RVB sont admis mais la projection se fait en sRVB

1. Images fixes

Deux catégories seront jugées séparément : Couleur et Noir et Blanc - chaque concurrent peut présenter 1 à 2 photos dans ces 2 catégories.

Après délibération du jury, les images sélectionnées et primées seront tirées et exposées au format 40x60. Le concurrent est en charge de dimensionner les fichiers pour qu'ils respectent ces formats de tirage.

Les fichiers seront nommés sous la forme 'XX-YY-Z-Nom-Prenom.jpg' (ex : PE-NB-1-Jean-Dupont.jpg)

- 'XX' correspond à la catégorie du concours et du photographe : soit 'PE' pour espoir et 'PM' pour Master,
- 'YY' correspond à la catégorie de l'image: soit 'CO' pour couleur et 'NB' pour Noir et blanc,
- 'Z' correspond au n° d'ordre de chaque catégorie : un chiffre chronologique de 1 à 2

Les concurrents Espoir ayant été classés 1er doivent participer dans la catégorie Master

2. Séries numériques Master (portfolio)

Les images présentées doivent obligatoirement avoir été prises en plongée. Les concurrents doivent présenter 10 images dans les thèmes cités ci-dessous :

- o 3 images Ambiance Grand Angle
- o 3 images Macro photo (hors poissons)
- o 3 images Poissons
- o 1 image Thème Libre

Les fichiers seront nommés sous la forme 'XX-YY-Z-Nom-Prenom.jpg' (ex : SE-AM-1-Jean-Dupont.jpg)

- 'XX' correspond à la catégorie du concours et du photographe : 'SE' pour espoir et 'SM' pour Master,
- 'YY' correspond au type d'image : AM pour ambiance, MA pour macro, PO pour poissons et TH pour le thème,
- 'Z' correspond au n° d'ordre dans chaque thème : un chiffre chronologique de 1 à 2.

- **Séries numériques Espoir (portfolio): 5 fichiers variés**

- **Aucune image ne peut être présentée 2 fois**

B – Montages Animés

1. Montages Audiovisuels (Diaporamas Séries Sonorisées)

Réalisés en numérique
Enchaînement d'images développant un thème avec ou sans commentaire accompagné d'une bande sonore.

Les montages seront présentés sur CD - clé- usb- wetransfer

NB. Les montages audiovisuels doivent comporter au minimum 40% d'images réalisées en plongée. Le non respect de cette clause est une condition automatique de non classement.

Durée maximale 8 minutes

2. Vidéos.

Uniquement des prises de vues effectuées avec une caméra vidéo sous-marine en plongée subaquatique (concours subaquatique).

Minimum de prises de vues subaquatiques 40%.

Clip vidéo: Durée maximale : 3 minutes

Durée maximale 26 minutes pour la catégorie Master.

Durée maximale : 8 minutes pour la catégorie Espoir

Ces durées de prises de vues et sujets ne concernent pas les concurrents professionnels

